

Méthodologie ou méthodologie du droit privé

Par **florianne**, le **30/06/2008** à **21:34**

Bonsoir,

j'ai le sommaire d'un manuel à mettre en ligne.

Seulement, je ne sais pas dans quelle catégorie je dois le mettre.

C'est ce manuel sur la méthodologie <http://www.amazon.fr/gp/product/2130516564>

Dans quel rubrique le mettre ?

Flo

Par **florianne**, le **30/06/2008** à **21:37**

Au fond ma question serait plutôt, la section méthodologie regroupe-t-elle toutes les méthodologies (droit privé, droit constitutionnel....) ou doit-on mettre en droit privé la méthodo qui le concerne, dans le droit constit la méthodo qui le concerne..... etc ?

Flo

Par **mathou**, le **30/06/2008** à **22:59**

Je dirais : mettre tout ce qui concerne la méthodologie, quelle qu'elle soit, dans la section méthodologie, mais également dans les sections concernées s'il s'agit de matières fondamentales.